

importante dans l'évolution de système énergétique du Canada, surtout dans le domaine des approvisionnements en carburants. Par la suite, bien que la biomasse continuera de constituer une importante source énergétique, son importance *relative* devrait décliner pour des raisons environnementales et parce qu'il faudra consacrer une part croissante des ressources agricoles à l'alimentation d'une population terrestre de plus en plus nombreuse. Le Comité estime donc que l'énergie extraite de la biomasse devrait jouer l'essentiel de son rôle dans les quelques dizaines d'années à venir.

L'énergie géothermique, la chaleur naturelle de la planète, occupe une place beaucoup plus incertaine sur l'échiquier énergétique. Dans ce siècle, cette forme d'énergie n'aura guère d'influence au Canada. Au siècle suivant toutefois, son potentiel sera fonction du succès des nouvelles conceptions de son exploitation, cet élément étant pour l'instant délicat à analyser. Il nous semble malgré tout que cette énergie formera une part substantielle de notre filière énergétique au 21^e siècle.

L'énergie éolienne, pour sa part, n'entrera que peu dans la composition du futur cocktail énergétique du pays; le fait que nous ne lui accordions qu'une importance secondaire à l'échelle nationale ne nous empêche toutefois pas de croire que le Canada se trouve bien placé pour élaborer une technologie éolienne exportable. Il faudra rapidement profiter de cette possibilité car d'autres pays progressent également vers la maîtrise de cette technologie.

Hormis la certitude que l'électricité ne doit pas être produite en brûlant des combustibles fossiles, le Comité ne peut guère soutenir quoi que ce soit quant aux méthodes de production de l'électricité du pays au siècle prochain. S'il est clair que le Canada devra poursuivre la mise en valeur de ses ressources hydrauliques, il est tout aussi manifeste que l'hydro-électricité ne saurait satisfaire qu'une partie de nos besoins futurs. Le rayonnement solaire servira à produire de l'électricité mais sans doute uniquement dans le cadre d'applications spécialisées ou en des points géographiques particuliers. (La contribution principale de l'énergie solaire sera probablement cantonnée à l'utilisation de cette énergie peu concentrée pour le chauffage domestique, commercial et industriel). Le nucléaire, que ce soit grâce à la fission ou peut-être ultérieurement grâce à la fusion, permet de produire de l'électricité à aussi grande échelle qu'on le désire. Il s'agit là cependant d'un des problèmes politiques les plus délicats de notre époque et déterminer si le Canada fera du nucléaire un de ses atouts énergétiques fondamentaux constitue une question dont la portée dépasse largement celle de la suffisance des approvisionnements.

Les discussions qui ont eu lieu ces dernières années dans les pays industrialisés sur les questions énergétiques ont principalement porté sur les mérites relatifs de

deux politiques possibles. L'une, ce que l'on appelle la «voie de l'énergie dure», est décrite comme une option de grande utilisation énergétique, de nucléarisation, de centralisation et de dépendance d'une importante production électrique. L'autre, qualifiée de «voie de l'énergie douce», suppose une limitation des besoins énergétiques, le renoncement au nucléaire, une décentralisation et une moindre dépendance de l'électricité. Le Comité déplore cette structuration du débat en une alternative, c'est-à-dire l'obligation de choisir entre l'énergie «douce» et «dure». Il est trompeur pour le public de suggérer qu'un seul cheminement est manifestement adapté au complexe système énergétique du Canada ou encore que notre avenir énergétique doit faire l'objet d'un choix aussi tranché entre l'une et l'autre. Nous ne discutons pas le fait que les besoins énergétiques mondiaux devront en définitive être satisfaits par des ressources durables. Nous estimons par contre qu'il faut étudier quelles sources doivent être exploitées et dans quelle mesure, quelle sera la durée de la restructuration de notre système énergétique et comment on peut réaliser cette restructuration. Il s'agit là de problèmes extrêmement difficiles à résoudre que l'on complique encore davantage en poursuivant le débat en des termes simplistes. Les choix énergétiques du Canada dépendront en partie des possibilités offertes et en certains cas de la nécessité du moment. Il nous faut aussi nous souvenir que le Canada a investi des sommes énormes dans le système actuel et que le pays doit tirer le plus de bénéfices possibles de cet investissement. Nous en concluons donc que le futur système énergétique du Canada sera, aussi loin que nous pouvons prévoir, formée de technologies douces aussi bien que dures, combinées à un ensemble de sources centralisées et décentralisées.

Notre infrastructure énergétique nationale devra néanmoins subir une refonte fondamentale dont l'essentiel devra être réalisé au cours des vingt ou trente prochaines années. Durant cette phase de transition, on exploitera le gaz naturel, le charbon, l'hydro-électricité et l'électricité nucléaire à beaucoup plus grande échelle qu'à l'heure actuelle, à la fois du fait de projets actuellement en cours de réalisation et parce que le Canada doit mettre l'accent sur certaines de ces sources afin de réduire progressivement sa dépendance du pétrole. Cette augmentation de l'importance du gaz naturel et du charbon sera toutefois passagère et l'utilisation de ces denrées diminuera au siècle prochain à mesure que des formes d'énergie de remplacement deviendront plus répandues.

La société peut tolérer un usage croissant de certaines denrées énergétiques pour une période limitée même si elle n'est pas préparée à exploiter indéfiniment certaines formes d'énergie. Le Canada peut, par exemple, promouvoir une technologie telle que celle de la combustion sur lit fluidisé afin de réduire les répercus-